

Séminaire des animateurs Seine aval du 14 octobre 2022

Éléments d'actualité

Le SDAGE et le programme de mesures sont approuvés et en cours de mise en œuvre

Le comité de bassin, a adopté le SDAGE pour la période 2022-2027, le 23 mars 2022 ; l'arrêté portant approbation du SDAGE 2022-2027 a été publié le 6 avril 2022 au journal officiel.

Les 5 orientations :

- Amélioration de l'hydromorphologie
- Diminution des pollutions diffuses
- Diminution des macros et micropolluants ponctuels,
- Meilleure anticipation des déséquilibres quantitatifs,
- Protection du littoral

Déploiement de l'outil Géoseinormandie

Plan de résilience

La sécheresse de cet été en France illustre une nouvelle fois l'importance des enjeux de l'eau dans le contexte du changement climatique. C'est la raison pour laquelle, en lien avec les conclusions du Varenne de l'agriculture, le Gouvernement a accordé aux 6 agences de l'eau une autorisation de 100 millions d'euros de dépenses supplémentaires afin d'aider à renforcer la résilience des territoires face au changement climatique.

Il se traduit, pour notre agence, par une augmentation de dépenses de 18M€ dans l'ensemble des domaines d'intervention pour des projets qui visent à

- accompagner les filières agricoles dans leur stratégie d'adaptation au changement climatique ;
- améliorer la résilience des territoires et la gestion de la ressource en eau, grâce aux solutions fondées sur la nature, aux projets de substitution par transfert ou stockage, à la réutilisation des eaux usées traitées et aux économies d'eau ;
- soutenir les collectivités pour économiser l'eau en luttant contre les fuites dans les réseaux et pour prévenir les risques de pénurie d'eau potable par des interconnexions ;
- améliorer la résilience des villes, par notamment la désimperméabilisation des espaces urbains et la déconnexion des eaux pluviales pour favoriser l'infiltration et la recharge des nappes.

La préparation du 12ème programme

Calendrier actuel :

2022 - CADRAGE CoDIR et :

- Lancement des réflexions par thème/ bilans/ benchmark
- Pilotage par les chargés d'étude et réseaux métiers
- Réflexion sur redevance

2023 CADRAGE CA-CB et :

- Début 2023 : note de cadrage en CA et CB
- Démarrage des travaux en C3P

2024 CB/ C3P et :

- Discussions Recettes/Dépenses et équilibre global/Thèmes
- Mars 2023- Juin 2024
- Adoption septembre - octobre 2024

En attente des cadrages nationaux : et notamment de conclusions des travaux sur la planification écologique sur l'eau dont le chantier a été officiellement lancé par le gouvernement fin septembre

AAP Biodiversité dépôt jusqu'au 30 novembre 2022

Forum changement climatique en visio le 20 octobre 2022

Dans le cadre du processus d'actualisation/enrichissement de la stratégie d'adaptation au changement climatique adoptée en 2016 par le comité de bassin, l'AESN organise un forum en format webinaire participatif le jeudi 20 octobre 2022 de 10h00 à 12h45.

Nouvelle PAC 1er janvier 2023

Le Plan stratégique national français (PSN) de la prochaine Politique agricole commune (PAC 2023-2027) a été approuvé par la Commission européenne le 31 août 2022. Il entrera en vigueur au 1er janvier 2023.

Calendrier de mise en œuvre des aides sur la Normandie :

- Investissement matériel - aides pilotées par la région Normandie
 - ⇒ 1er mai 2023 : Lancement du nouveau dispositif d'aide à l'investissement pour la programmation 2023 – 2027 : « Normandie Agriculture Investissement » (NAI)
 - ⇒ Le dispositif « Normandie Agriculture Investissement » de la nouvelle programmation 2023-2027 entrera en vigueur à compter du 1er mai 2023. Nous reviendrons vers vous quant à la communication autour de ce nouveau dispositif ultérieurement.
- Mesures Agri-environnementales et climatiques (AAP PAEC en cours – dépôt avant le 17/10/2022) – aides pilotées par la DRAF
 - ⇒ 16 mai 2023 (fin de déclaration PAC)
- Ecophyto Investissement matériel (et Agro-foresterie) – pilotage DRAF/AESN
 - ⇒ En cours de réflexion sur sa poursuite – date prévue de lancement de l'AAP : novembre 2022-> février 2023)
- A noter, dans cette nouvelle PAC, la disparition de l'aide au maintien de l'AB

PSE

Le MTECT et le MASA ont notifié la prolongation du régime PSE pour l'année 2023. Ainsi, Le régime notifié des PSE va être prolongé jusqu'au 31/12/2023.

De ce fait, les contractualisations avec les agriculteurs peuvent donc s'effectuer jusqu'au 31/12/2023

Démarche simplifiée déployé depuis le milieu de cette année → bonne appropriation

Quelques messages sur son utilisation seront diffusés durant cette matinée.

Nouvel organigramme et livret d'accueil de la direction Seine aval